

Après que M. C. Kjellberg, président de la Croix-Rouge du district de Stockholm, eut parlé de la semaine de la Croix-Rouge, inaugurée à l'occasion du centenaire, un spectacle se déroula sous le titre *Les mots qui demeurent*. Il s'agissait d'un spectacle émouvant — mimé, dansé et commenté — qui illustrait l'esprit de la Croix-Rouge et se terminait par un défilé de drapeaux ¹.

Ajoutons qu'un grand pique-nique eut lieu le soir sous la présidence de S.A.R. le prince Bertil, régent du royaume, qui réunissait plusieurs milliers de personnes dans une grande salle du Palais Saint-Erik et qui termina d'une manière largement populaire et dans l'enthousiasme des cérémonies qui furent toutes empreintes de noblesse et de confiance, et dont l'organisation était à la fois impeccable et généreuse.

COLOMBIE

La Revue de la Croix-Rouge colombienne (Bogota, mai 1965) publie un article à propos de l'action de secours entreprise, en mai 1965, lors des événements de Saint-Domingue par la Société nationale en faveur des citoyens de son pays. Il témoigne de l'esprit de décision et du courage de ceux qui, sous la protection de notre signe commun, décident de porter une aide immédiate, et nous en résumons l'essentiel :

Lorsque l'avion qui portait l'emblème de la Croix-Rouge s'est envolé le matin de l'aéroport de Soledad, les occupants n'étaient pas sûrs d'arriver à destination, soit à Saint-Domingue. Ils n'avaient pas pu se mettre en rapport avec la capitale, qui vivait alors un des chapitres les plus tragiques de son histoire. L'avion était chargé de quatre tonnes et demie de vivres, de sérums, d'antibiotiques et autres médicaments pour les premiers secours, destinés aux personnes réfugiées à l'ambassade de Colombie. A bord se trouvaient le représentant des Autorités colombiennes et le directeur de la Croix-Rouge.

Le pilote essaya sans succès de se mettre en contact par radio avec l'aéroport de la capitale dominicaine pour atterrir. Personne ne répon-

¹ *Hors-texte* : Un défilé de drapeaux termine le spectacle illustrant l'esprit de la Croix-Rouge.

daït et l'aéroport civil était fermé. On demanda alors la communication avec l'aéroport militaire de San Isidro. Aucune réponse non plus. Les avions de guerre volaient tout autour de l'appareil de la Croix-Rouge. On ignorait si à Genève, au siège du CICR, auquel, de Bogota, on avait télégraphié, la communication avait pu être retransmise à la Croix-Rouge dominicaine. Les occupants de l'avion étaient inquiets et ce n'est que quelques minutes avant d'arriver au-dessus de la piste que fut obtenue enfin l'autorisation d'atterrir. La Croix-Rouge, symbole de paix et de coopération, avait permis que soit remplie une partie de la mission. C'était le premier avion de secours dans ce pays en guerre. Mais il fallait poursuivre cette mission dans la capitale distante de sept kilomètres de l'aéroport.

Les moteurs ne s'étaient pas tus encore que les forces militaires montaient à bord. Elles désiraient saluer la commission colombienne et l'inviter à se rendre au quartier général de la base aérienne. La commission informa les Autorités du but de sa mission et leur demanda l'autorisation de prendre contact avec l'ambassade de Colombie et la Croix-Rouge dominicaine. L'ayant obtenue, les délégués durent cependant attendre des heures... Le voyage avait-il été entrepris en vain ? Les délégués colombiens décidèrent de se rendre directement dans la capitale, sans tenir compte des risques qu'ils pouvaient courir. Leur mission devait être accomplie à tout prix, bien qu'on leur ait dit : « Nous ne sommes pas responsables de vos vies, si vous allez au centre de la ville ».

Il fallut rouler durant sept kilomètres sur une route encombrée de troupes et de transports de matériel. Au bout de cent mètres déjà, la fusillade commença, mais la voiture continua son chemin. Enfin, les délégués arrivèrent dans la capitale où régnait une ambiance de guerre. Enfin, la voiture s'arrêta devant l'hôtel où siégeait la Commission de contrôle de l'Organisation des Etats américains. Il fut décidé, avec ladite Commission, qu'un groupe se chargerait, en liaison avec la Croix-Rouge dominicaine, de distribuer les secours de la Colombie. Mais une autre mission restait à accomplir : transporter jusqu'à Porto-Rico ou en Colombie, les réfugiés qui en avaient exprimé le désir. Une fois de plus, la situation paraissait difficile, et il fallut encore attendre. A sept heures du soir, lorsque la fusillade continuait un peu partout, commença le voyage de retour vers l'aéroport. Cette fois, un hélicoptère avait été mis à disposition. Il n'était qu'un point dans la nuit et au-dessous régnait l'obscurité la plus complète, car Saint-Domingue était sans électricité, sans eau, sans moyens de transport.

On apprit alors qu'il n'était pas possible de s'envoler tout de suite vers Porto-Rico comme on l'avait envisagé, car il fallait d'abord

que l'avion de la Croix-Rouge fût déchargé. Enfin, le lendemain matin, bien que la piste fût tout encombrée, l'avion s'envola.

San Juan ne fut qu'une escale et, le 7 mai, sept personnes regagnaient leur patrie, la Colombie. La mission de la Croix-Rouge était pleinement réussie.

CROIX-ROUGE ET PHILATÉLIE

La Commission du Centenaire de la Croix-Rouge en Suisse, qui a publié déjà plusieurs ouvrages relatifs aux manifestations qui eurent lieu à Genève, Lausanne et Macolin, dans le cadre du Centenaire de la Croix-Rouge, édite une plaquette largement illustrée¹.

On peut y lire l'excellente étude que M. Max-Marc Thomas avait consacrée aux rapports de la Croix-Rouge et de la philatélie dans la Revue internationale (octobre 1964). M. C. Rouard Watine, chef de l'Information et de la Propagande de la Croix-Rouge française, a écrit également, dans la même brochure, des pages utiles. Il traite des rapports qui existent entre « La Croix-Rouge, la poste et le timbre-poste », et nous jugeons intéressant d'en reproduire de larges passages.

... Les liaisons de la Croix-Rouge et de la Poste datent de l'origine même de la Croix-Rouge, lorsque la franchise postale a été attribuée aux Sociétés nationales de Croix-Rouge. C'est ainsi qu'en France, le 12 juillet 1870, le directeur général des Postes accordait la franchise à la correspondance de la Société de secours aux blessés militaires, puis successivement, les 28 juillet et 5 août 1870, l'Administration des Postes suisses, par les notes de service n° 95 et n° 105, accordait la franchise de port « aux Sociétés internationales qui existent en Suisse, en vertu de la Convention de Genève du 25 août 1864 »; l'ordre de service du 12 juillet 1870 prévoyait que l'indication de l'expéditeur devait être

¹ *Croix-Rouge et philatélie*, Genève 1965. Cette brochure, éditée en français et en anglais, peut être obtenue, au prix de 2 francs suisses, auprès de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Genève